



## Deposition d'un procès verbal sans suite

Par **sureaud**, le **19/05/2010** à **08:47**

Bonjour,

j'ai déposé un procès verbal contre un individu, qu'un avocat a qualifié de tentative de meurtre sur ma personne. Mais je ne vois rien venir, l'individu est toujours en liberté, il me nargue ainsi que ma famille et aucune confrontation n'a été organisée. tous ceci est -il bien normal ? Quelle peut-être la solution pour voir la procédure s'accélérer ? Merci pour vos réponses.

Par **rosanita**, le **24/05/2010** à **18:31**

Ecrivez au procureur de la république, c'est une manière de porter plainte.

Vous pouvez prendre contact aussi avec une association d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Par **sureaud**, le **25/05/2010** à **07:12**

Merci infiniment de vos précieux conseils.